



**BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 10 janvier 2023**  
**à 18h30**

Nombre de membres

En exercice : 17

Présents : 16

Absents : 1

Votants : 16

- dont « pour » : 16

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**Présents** : Thierry CARRÈRE, Jean-Michel DESSÉRÉ, Aude LACAZE-LABADIE, Xavier MASSOU, Joël SÉGOT, Régine BERGERET, Alain TRÉPEU, Philippe CASTETS, Benoît MARINÉ, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Nadège MAHIEU, Robert GAYE, Alban LACAZE, Marie-France CONSTANT, Claude BORDE-BAYLACQ, Lucien LARROZE

**Excusé** : Didier LARRAZABAL

**Décision n°DB-2023-001 : ENVIRONNEMENT, TRANSITION ENERGETIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE**  
**Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Ousse-Gabas. Avenant n°4**

Par délibération en date du 30 juin 2016, le conseil communautaire a retenu, après mise en concurrence, le groupement conjoint Artélia, Systèmys et Pays et Paysage, pour le marché de prestations intellectuelles en vue de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Ousse-Gabas. Ce marché s'élève à 156 539 € HT.

Pour mémoire, un premier avenant à ce marché, portant sur le changement de maître d'ouvrage (à la suite de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017) a été signé le 1<sup>er</sup> mars 2017. Un deuxième avenant et troisième avenant, portant sur la réalisation de prestations supplémentaires, la modification du calendrier et les modalités de versement des acomptes, ont été signés respectivement le 18 décembre 2020 et le 29 octobre 2021. Le montant des avenants cumulés s'élève à 33 030 € HT représentant 21,1 % du marché initial.

Depuis, un certain nombre de prestations supplémentaires ont été demandées par la CCNEB, au titulaire du marché, afin de permettre une élaboration du PLUi dans de meilleures conditions.

Ces prestations supplémentaires demandées sont :

- L'organisation d'un nombre de réunions supérieur à celui défini au marché pour la phase 5 « Mise en forme du PLUi pour approbation » : ces réunions supplémentaires ont été nécessaires en raison des spécificités locales qui ont nécessité des temps d'échanges plus nombreux (détail ci-après),
- L'analyse et les réponses à apporter au procès-verbal à la suite de l'enquête publique,
- Le travail particulier engagé sur les communes de Ger, Livron et Nousty.

En conséquence, la date d'approbation du PLUi a été décalée au plus tard avant fin du 1<sup>er</sup> semestre 2023.

Le montant de ces prestations supplémentaires s'élève à 8 160 € HT, représentant 5,21 % du marché initial. Ce qui porte le montant des avenants cumulés à 41 190 € HT, représentant 26,31 % du marché initial.

Envoyé en préfecture le 12/01/2023

Reçu en préfecture le 12/01/2023

Publié le 12/01/2023

ID : 064-200067296-20230110-DB\_2023\_001-AR

Cette modification en cours d'exécution a été prise en application de l'article R.2194-2 du Code de la Commande Publique selon lequel « le marché peut être modifié lorsque des travaux, fournitures ou services supplémentaires, quel que soit leur montant, sont devenus nécessaires. ».

Pour rappel, par délibération n°2020-1607-5.7-6, le bureau a reçu délégation pour prendre toute décision concernant les contrats de la commande publique et leurs actes modificatifs intervenant en cours d'exécution qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget (au-delà de 50 000 € HT).

Après avoir entendu le Vice-Président en charge de l'aménagement et des infrastructures stratégiques dans ses explications complémentaires, compte tenu de ce qui précède, le bureau, à l'unanimité :

APPROUVE les termes de l'avenant n°4 tel que proposé ;  
AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme  
Le Président,

Thierry CARRÈRE

